

## 7 octobre 2020 Collecte pour la mission complémentaire de Maître Dubreuil

Bonjour à tous et à toutes

Vous trouverez en pièces jointes, le bilan comptable lié à la procédure en cours, le Procès verbal de l'Assemblée Générale du samedi 22 août, celui du Conseil d'administration en date du 8 septembre ainsi que la lettre de mission complémentaire de Maître Dubreuil accompagnée de son courrier.

En pièce jointe également le courrier de l'association en date du 11 septembre, adressé à M. le Maire, resté sans réponse.

Rappel des faits :

Actuellement, l'association accompagnée par des riverains ayant intérêt à agir est en procédure sur le fond contre le projet de lotissement conchylicole (nuisances, environnement, alternatives etc...). Le jugement est prévu en 2021.

M. Puisay, le nouveau maire, n'a pas attendu que la justice se prononce sur la procédure en cours pour délivrer le permis d'aménager du lotissement « Loscolo ». Nous regrettons son absence de concertation sur le sujet avant ce permis et en concluons qu'il préfère se dessaisir du projet et le renvoyer à la responsabilité de la communauté d'agglomération Cap Atlantique.

Concrètement, les travaux pourraient débiter à partir du 13 octobre.

L'assemblée générale du 22 août a donc décidé d'ester en justice contre ce permis d'aménager. Un premier recours gracieux sera déposé avant le 13 octobre, probablement suivi, deux mois plus tard, d'un recours contentieux. La lettre de mission de Maître Dubreuil précise le coût de son intervention.

Nous rappelons aux adhérents et sympathisants que les événements récents – près d'une quinzaine de mytiliculteurs installés sur les sites existants (Logo, Lomer, Scale) se désengagent du projet de lotissement et vont également ester en justice – contribuent, en partie, à fragiliser le projet. Leurs requêtes sont différentes, mais pas contradictoires avec les nôtres. C'est pourquoi Maître Dubreuil a aussi été sollicité par les professionnels pour les représenter. L'association LPO de Loire Atlantique (Ligue pour la Protection des Oiseaux) s'est aussi portée requérante à nos côtés.

### IMPORTANT

Une dizaine de résidents (adhérents ou sympathisants) proche de la zone prévue pour le projet se sont déclarés auprès de notre association pour ester en justice sur la procédure en cours. Le nombre de résidents/riverains est essentiel car il pèse sur l'intérêt à agir. Les riverains proches du futur lotissement qui souhaitent s'associer à la démarche peuvent contacter Maître Dubreuil (Tél : 06 75 37 40 52, Mail : [tdubreuil@avocat-environnement.com](mailto:tdubreuil@avocat-environnement.com)) ou l'association.

Les risques financiers sont inexistantes pour les requérants/résidents. Si nous perdons les procédures, l'association couvre actuellement l'intégralité des frais avec l'argent collecté. Idem pour le recours contre le permis d'aménager.

Nous devons réunir la somme de 5000 euros dès la première semaine de novembre pour missionner Maître Thomas Dubreuil. L'estimation minimum des versements est de 130 euros par personne. Certains d'entre vous ne pourront pas engager cette somme, mais d'autres seront peut-être en mesure de donner beaucoup plus. Chacun pourra selon ses moyens faire un chèque à l'ordre de « Cappenvironnement ». Si nous ne parvenons pas à réunir cette somme, les chèques ne seront pas déposés à la banque et seront retournés aux donateurs.

Les sommes et leurs donateurs seront inscrits sur une pièce comptable différente de la précédente. Si des donateurs souhaitent restés anonymes, l'association représentée par le Conseil d'Administration s'engage à respecter ce choix. L'association peut légitimement faire bénéficier ses donateurs (personnes physiques) d'une réduction fiscale de 66 % du montant du don dans la limite de 20 % de leur revenu imposable.

N'hésitez pas à communiquer ce courriel aux personnes intéressées et/ou concernées.

Pour les adhérents qui souhaitent renouveler leur adhésion, joindre un chèque de 5 euros.

Pour les sympathisants qui souhaitent adhérer à l'association, répondre par mail à [cappenvironnement@gmail.com](mailto:cappenvironnement@gmail.com) en communiquant nom, adresse postale et téléphone (je soussigné, M.Mme, souhaite adhérer ....) joindre un chèque de 5 euros. Vous pouvez adresser vos chèques à l'adresse postale suivante : « Cappenvironnement » 379 route de Kerséguin – Penestin 56760

Cordialement, Dominique Boccarossa Président de l'association Cappenvironnement

Pour plus d'informations sur l'actualité récente du projet, vous pouvez consulter le blog de M. Cornu Gérard : <http://www.penestin-infos.fr/> (articles du 18 – 19 – 31 août et du 3 – 7 – 23 – 26 - 30 - septembre)